

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 13 janvier 2025 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 1780, boulevard Henri-Bourassa Est, lequel est érigé sur le lot 2 494 439 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait la construction d'un escalier en marge avant dont la saillie serait de 6,4 mètres, dépassant ainsi le maximum autorisé de 5 mètres, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez-vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 16 décembre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert